

PermaPro Cire

PRESENTATION :

PermaPro Cire est un lustrant acrylique à haute brillance pour tous les types de sols. Il ne jaunit pas. Il permet d'obtenir une finition éclatante sans lustrage et peut être entretenu simplement par une nouvelle application au vaporisateur. Existe en deux concentrations : 18% et 36%.

MODE D'EMPLOI :

1. Éliminer complètement les anciens lustrages par un traitement avec PermaPro Dégraissant. Rincer le sol et laisser le sécher.
2. Appliquer un film mince de PermaPro Cire sur le sol à traiter à l'aide d'un Faubert ou d'un balai éponge. Laisser sécher pendant environ 25 à 30 minutes. Appliquer un deuxième film et laisser sécher complètement avant d'autoriser à nouveau le passage sur le sol .

Entretien : Laver la surface avec un détergeant neutre (PermaPro Détergent Neutre). En cas de trafic important, après avoir lavé et laissé sécher, appliquer un nouvelle couche de PermaPro Cire.

LES PLUS DE PERMAPRO CIRE :

- PermaPro Polish Cire ne jaunit pas.
- Forte résistance aux détergents. PermaPro Cire supporte très bien les nettoyages répétitifs avec PermaPro Lave et Cire ou PermaPro Ph neutre.
- PermaPro Polish Cire est économique. Un litre de produit couvre 35 m², et dure pendant des mois sans nouvelle application.

PROPRIETES et STOCKAGE :

Type : Lustrant acrylique pour sols.
Couleur : Transparent.
Odeur : Très douce.
Inflammabilité : Ininflammable.
PH : 8.5 8.9.
Conservation : Un an dans son emballage d'origine à l'abri du gel.
Conditionnement : Bidon de 5 litres.
Consommation : 1 litre pour 35 m²

PRECAUTION :

Lire les conseils de sécurité sur l'étiquette. Demander la Fiche de Sécurité.

Les informations figurant sur cette fiche résultent de notre connaissance des produits et de notre expérience. En raison de la diversité des possibilités d'emploi, de mise en œuvre et des contraintes liées aux conditions d'application ou aux caractéristiques du subjectif, ces informations sont données à titre d'information et ne peuvent être considérées comme argument juridique. Avant toute mise en œuvre, il convient de vérifier que la présente fiche n'a pas été remplacé par une édition postérieure.